Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-213500150-20260709-2026_07_09_D10-DE

2026.07.09 d10

RÉPUBLIQUE FRANCAISE	DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE BALAZÉ

Séance du 9 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 juillet à 19h00, le Conseil municipal de Balazé légalement convoqué le 3 juillet 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la MAIRIE en séance publique, sous la présidence de Stéphane DOUABIN, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice	**19**
Nombre de conseillers votants	**19**
Date de la convocation	**03.07.2026**
Date d'affichage	**03.07.2026**

Présents : Stéphane DOUABIN, Marie-Renée SAILLANT, Rolande TRUEL, Pascal SALMON, Albert CHEVILLARD, Hervé LE RIGUER, Céline MAUDET, Vincent MONIER, Jérémy RUER, Gwénaëlle LE CALVEZ, Béatrice RUFFAUT, Mélanie SIMON, Aurélie GRANGER et Dimitri CHEUL.

Pouvoirs : Jean-Fabrice CLOAREC a donné pouvoir à Pascal SALMON
Manuella DROUYÉ a donné pouvoir à Gwénaëlle LE CALVEZ
Jean-Paul BRISSIER a donné pouvoir à Vincent MONIER
Dominique FAUCHEUX a donné pouvoir à Stéphane DOUABIN
Elodie PAUTONNIER a donné pouvoir à Mélanie SIMON

Secrétaire : Gwénaëlle LE CALVEZ

2026 07 09 D10 - ACQUISITION A TITRE GRATUIT D'UNE BORNE INCENDIE APPARTENANT A LA SVA JEAN ROZE

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) d'Ille-et-Vilaine,
Vu la compétence communale en matière de DECI,

Considérant que la SVA JEAN ROZE, domiciliée rue Victor Baltard 35500 Vitré, est propriétaire d'une borne incendie n°HYD_0202156967 située au lieudit « La Croix Marie » à Balazé ;
Considérant que cet ouvrage présente un intérêt pour la couverture incendie du secteur,
Considérant que le propriétaire propose de céder gratuitement cet équipement à la commune,

Il est donc proposé au conseil municipal :

- ✓ **D'ACCEPTER** l'acquisition à titre gratuit de la borne incendie située au lieudit « La Croix Marie » à Balazé appartenant à la SVA JEAN ROZE ;
- ✓ **D'INTÉGRER** cet équipement au patrimoine communal et au service public de la Défense Extérieure Contre l'Incendie ;
- ✓ **DE PRENDRE** en charge, à compter de la date de cession, l'entretien, les contrôles réglementaires et la responsabilité de l'ouvrage ;
- ✓ **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession et tout document afférent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

Pour extrait certifié conforme.
Le 10/07/2026



Le Maire,
Stéphane DOUABIN